

# Lettre Trimestrielle

Bien-Vivre à Saint-Martin-sur-Oust

## Qualité de vie / Vie Associative

### Dimanche 22 mai : Une journée Citoyenne pour "Bien Vivre à Saint-Martin"

Nous allons pouvoir enfin nous réunir pour cette nouvelle version de la « cérémonie des vœux » qui depuis 2 ans n'a pas pu se faire dans les conditions habituelles.

Nous avons choisi la date du dimanche 22 mai 2022, seule date entre les dimanches des élections et les weekends avec des jours fériés.

Cette journée, nous la voulons conviviale avec des moments d'échanges.

#### Organisation de la journée

Au programme pour cette journée qui démarrera vers 11h30 sur le parvis de la mairie

- Discours du maire avec un rapide bilan des 2 années écoulées
- Cérémonie de départ en retraite d'un agent territorial
- Apéritif offert par la municipalité
- Nous vous proposons de continuer la journée par un pique-nique dans le jardin de l'ancien presbytère. Chacun apportera son déjeuner, la buvette sera tenue par l'Etoile de St Martin.
- A l'issue du déjeuner nous vous proposerons un spectacle de 45 mn inédit préparé et présenté par Diane et Loïc du Studio Caverro Delattre, artistes nouvellement installés à Castellan.

***Nous espérons que vous viendrez nombreux pour cette journée conviviale et festive.  
A très bientôt !***

### La reprise du Marché Estival : du 15 juin au 14 septembre - avec animations



**A vos paniers !! ...**

**... le marché du mercredi soir est de retour !**

Nous redémarrons le marché le mercredi 15 juin dès 17h30 et ce tous, les mercredis jusqu'au 14 septembre 2022.

Nous repartons avec les mêmes exposants que l'année dernière.

Du 13 juillet au 31 août nous avons prévus diverses animations pour pouvoir plaire à tout le monde : nous vous communiquerons le programme le moment voulu pour garder un peu de suspens !!

Nous comptons sur votre présence pour voir perdurer ce marché estival.

# Voirie - Urbanisme - Environnement

## Modalités des demandes d'autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme (d'ordre général et sur la commune - plan local d'urbanisme). Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer :

**DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !**  
*Particuliers & professionnels*

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

**Les 6 étapes :**

**1** **Connectez-vous**  
<https://gnau.megalix.bretagne.bzh/pc/gnau/>

**2** **1<sup>ère</sup> connexion ?** Créez votre compte  
**Déjà inscrit ?** Connectez-vous à votre compte

**3** **Choisissez le dossier à créer**

- Certificat d'urbanisme
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

**4** **Sélectionnez la commune concernée** par le projet

**5** **Complétez le formulaire Cerfa** et joignez les pièces nécessaires

**6** **Transmettez la demande en ligne**  
*Votre demande est transmise à la mairie. Vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique.*

• L'avancement de votre dossier peut être suivi depuis votre espace personnel.  
 • Le dépôt du dossier au format papier, reste possible.  
 • Pour plus d'informations, contactez votre mairie.

De l'ouest à brocélan  
COMMUNAUTÉ

Service Autorisation du Droit des Sols  
38 Place de la Mairie - 56800 PLOERMEL  
02 97 73 20 97 - [ads@ploermelcommunaute.bzh](mailto:ads@ploermelcommunaute.bzh)

- **une déclaration préalable :**
  - pour une création de surface de plancher ou d'emprise au sol entre 5 et 20 m<sup>2</sup>.
  - pour la construction d'une extension en zone U créant une surface de plancher entre 5m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup> si la surface totale de la construction reste inf. à 150m<sup>2</sup>.
  - pour l'abattage d'arbres dans des zones protégées.
- **un permis de construire**
  - pour une construction nouvelle, selon surface de plancher créée :
    - \* -150 m<sup>2</sup> = permis sans un architecte.
    - \* +150 m<sup>2</sup> = permis avec un architecte.
  - pour une extension, selon surface de plancher créée :
    - \* +20 m<sup>2</sup> (ou 40 m<sup>2</sup> en zone U) et surface totale après travaux inf. à 150<sup>2</sup> = permis sans architecte.
    - \* +20 m<sup>2</sup> (40 m<sup>2</sup> en zone U) et surface totale après travaux sup. à 150 m<sup>2</sup> = permis de construire avec un architecte.
- **une permission de voirie** pour la création et pose de clôture, busage du fossé par exemple
- **pas de demande nécessaire** pour la création d'abris de jardins de - de 5m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, toutes les démarches peuvent être effectuées en ligne avec le **GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISMES**

>> N'hésitez pas à poser vos questions en Mairie auprès d'Anita à l'accueil. Elle a été formée à l'urbanisme et répondra à vos questions avec professionnalisme et le sourire en prime !

## RAPPELS REGLEMENTATION - Que faire des déchets verts ?

### Pour rappel :

- il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. (Autorisé du 1<sup>er</sup> oct. au 14 mars pour les exploitants agricoles)
- il est également interdit de faire des dépôts sauvages (cf. photo prise sur la commune, au mois de mars dernier)

### Par contre :

- Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.
- Il est également possible de les déposer en déchetterie

**# Préservons notre planète et notre nature**



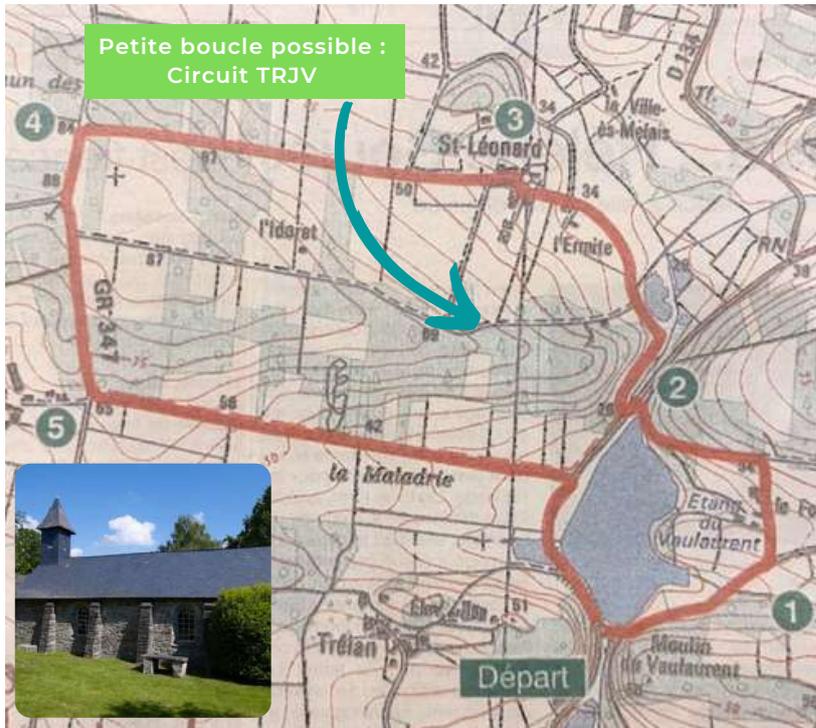
QR Code :  
Les Conseils de l'ADEME



# Tourisme

## UNE IDÉE DE PROMENADE...

### Saint-Léonard / Etang du Vau-Laurent - Durée env. 1h30/2h



Départ de la grotte "Notre-Dame-du-Bon-Accueil" prendre à droite en direction du Fouy/La Santé, sur 500m env.

1- Passez le hameau du Fouy et engagez-vous à gauche sur un chemin d'exploitation puis en haut de la cote, encore à gauche sur le chemin le long d'un bois de pins maritimes. Vous longerez, sur les hauteurs, l'étang du Vaulaurent où vous pourrez observer entre autres des grèbes huppés ou des hérons cendrés. Vous déboucherez en bas, sur la D14.

2- Prenez alors à gauche sur la route puis la 1ère à droite vers Saint-Léonard. Au lieu-dit "l'Ermite", continuez tout droit pour découvrir la chapelle Saint-Léonard, édifée en 1651.

3- Dos à l'entrée de la chapelle, prenez en face le large chemin, vous grimpez sur les hauteurs du commun des Rochettes

4- Continuez tout droit sur 1 km env., vous déboucherez sur une route, suivez-la à gauche et continuez tout droit au carrefour marqué d'un calvaire.

5- Puis sur la gauche, engagez-vous sur le large chemin entre un bois et une parcelle agricole. Vous déboucherez à nouveau sur la D14, prenez à droite le long de l'étang du Vaulaurent pour rejoindre le point de départ.



Patrimoine culturel BZH

# Jeunesse - Affaires scolaires

Nous souhaitons lancer 2 projets concernant la jeunesse d'ici la fin de l'année. Dans un 1er temps, nous voulons savoir si les jeunes martinais sont motivés ! Aussi, pour nous aider à les concrétiser, nous leur demandons de se faire connaître en Mairie, dès à présent .....

## PROJET "COMMISSION JEUNES"



Et pourquoi pas créer une "Commission Jeunesse" pour les 10-16 ans ?

Et pourquoi pas une animation de cette commission avec différents partenaires (élu, membre d'asso, Bénévole...)...?

### Les objectifs :

- Favoriser le lien entre les jeunes martinais et la municipalité,
- Travailler ensemble sur les souhaits, les ressentis, les besoins correspondant à leur tranche d'âge et mener des projets pour améliorer la vie des jeunes et/ou des habitants du village.
- Découvrir le fonctionnement citoyen de la commune et des ses administré(e)s.

### Intéressé (e) ?

Faites-vous connaître en contactant la MAIRIE !

Un petit coup de main qui rapporte !





## DISPOSITIF "ARGENT DE POCHE"

- TU AS ENTRE 15 ET 17 ANS ?
- TU VEUX RÉALISER DES PETITS TRAVAUX EN ÉCHANGE D'UNE INDEMNITÉ ?
- 1 MISSION = 3H30 = 15 €
- VACANCES ETE

Inscription à la Mairie :  
02.99.91.55.76  
mairie-st-martin@wanadoo.fr

## PROJET " ARGENT DE POCHE"

## Affaires Sociales

### Projet jardin partagé et 1-2-3 Plant'Haies, ... une haie pour la biodiversité !



>> 10 mars 2022 : Un BEAU MOMENT DE PARTAGE !!

L'école Saint-Joseph a été retenue pour participer à ce projet porté par la Maison de la Science et la Fondation Yves Rocher.

Après avoir abordé les aspects théoriques en classe, avec leurs enseignantes, les 18 élèves de la classe CM1-CM2 ont planté 27 arbustes (cornouiller, bourdaine, noisetier, poirier sauvage... et 2 plants mystérieux)

La Mairie a mis à disposition une partie du terrain destiné au projet de jardin partagé intergénérationnel (situé derrière l'église) pour participer à ce beau programme.

Merci aux Instits, aux élus et aux agents du Service Technique ...

## Nouveau à Saint-Martin

**JeDy.bzh**  
Écrivain public

06.83.50.91.67  
jedy.bzh@gmail.com

*Studio Caverio Delattre*

Le Studio Caverio Delattre propose des spectacles vivants mélangeant la danse et le théâtre, en lumière et en musique, pour toute la famille



Une nouvelle table de pique-nique a été installée sur les berges au Guélin. Financée partiellement par la Région Bretagne, dans le cadre du projet de valorisation du canal de Nantes à Brest (projet Itinérance).

Cette table a été fabriquée par l'entreprise Année de Saint-Martin.

### >> Pôle Médical

La municipalité et les professionnels de santé vont vous proposer de découvrir dans les prochaines semaines, une offre de santé connectée ...

Un N° spécial de cette lettre d'informations vous sera bientôt distribué pour vous détailler précisément ce projet d'amélioration de la question Santé dans la commune...

## Agenda Avril à Juillet

- MAIRIE-ETAT >> Elections Présidentielles \_\_\_\_ 10-24/04
- DECOR'ANIM >> Soirée Irlandaise \_\_\_\_\_30/04
- MAIRIE >> Commémoration Armistice \_\_\_\_\_08/05
- ETOILE Section BASKET >> Finales Dépt \_\_\_\_14-15/05
- MAIRIE >> Journée Citoyenne\_\_\_\_\_22/05
- AMIS ST MATHURIN >> Pardon (messe+apéritif)\_26/05
- DECOR'ANIM >> Rando Foldingue \_\_\_\_\_ 05/06
- AAPPMA >> Fête de la pêche \_\_\_\_\_05/06
- FSM FOOT >> Repas \_\_\_\_\_05/06
- APEL-ECOLE >> Trophée Régional VTT \_\_\_\_\_12/06
- MAIRIE-ETAT >> Elections Législatives \_\_\_\_\_ 12-19/06
- ETOILE DES MOTARDS >> 1ère Rando Moto \_\_\_\_\_19/06
- AMIS ST LEONARD >> Pardon (messe+apéritif) \_\_03/07
- Marché hebdo du 15 juin au 14 septembre

Cet agenda est soumis à l'évolution de la situation sanitaire.  
Chaque évènement est susceptible d'être modifié ou annulé

## Jeux "découverte"

### Réponse Lettre Info N°3 :

Il s'agissait du Rocher de la Chapelle Saint-Léonard, reconnu pour son pouvoir mystérieux : celui de faire marcher les enfants qui ont du mal à faire leurs premiers pas...

Nouveau lieu à découvrir...

